

Revue *Travail et emploi*, normes graphiques (décembre 2011)

Les articles doivent être soumis en **format électronique** en utilisant un **traitement de texte usuel** (par exemple le logiciel Word ou un équivalent libre de droit), avec la police **Times New Roman**, de **taille 12 et un interligne de 1,5**. Ils doivent comprendre **dans l'ordre** : le **titre**, le **nom du ou des auteurs**, les **résumés**, les **mots clé**, le **corps du texte**, la **bibliographie**, les **encadrés**, **tableaux et figures**.

Le texte doit être accompagné des **références précises des auteurs** (institutions de rattachement, coordonnées électroniques ; indiquées en note de bas de page) et des **éventuels remerciements** qu'ils souhaiteraient effectuer (également en note de bas de page, appelée à la suite du dernier auteur). Ne pas inclure dans les remerciements les referees et membres du comité de rédaction, ni de mention précisant que les auteurs sont seuls responsables des erreurs et opinions exprimées dans leur article. Un bandeau prévu à cet effet est publié en deuxième de couverture de chaque numéro.

Les **résumés** doivent présenter brièvement les éléments permettant de comprendre la question abordée, les données et méthodes utilisées. Les principaux résultats, conclusions et éventuelles implications doivent y être davantage détaillés. La revue attire l'attention des auteurs sur la nécessité d'avoir dans un style clair et précis des résumés qui mette en avant l'originalité de l'article, sa solidité scientifique et l'importance des résultats qu'il présente.

Les **intertitres seront numérotés** de façon décimale, de même que les tableaux, graphiques et encadrés, qui **sont présentés à la fin du texte**. Leur position souhaitée dans l'article final doit être indiquée par une mention « Insérer le Tableau / Graphique / Encadré n ». Afin de faciliter la lecture, merci de numéroté également les pages. Les notes sont à placer en bas de page et non à la fin du texte.

Les titres des **tableaux et graphiques** doivent être explicites, de façon à ce qu'un lecteur non spécialiste puisse en comprendre le contenu. Toutes les colonnes des tableaux doivent comporter un titre, si possible sans abréviation. La revue utilise les astérisques pour indiquer le seuil de représentativité des résultats statistiques (* pour 10 %, ** pour 5 %, *** pour 1 %). Ne pas utiliser plus de trois décimales pour les données numériques, sauf nécessité qui sera alors précisée en note. Pour la mise en forme finale des articles, les auteurs s'engagent à fournir tableaux et graphiques au format Excel (ou un équivalent libre de droit).

Exemple de tableau (source : Amossé T., Gollac M., « Intensité du travail et mobilité professionnelle », n°113, 2008, p. 66)

Tableau 7 : Changements de postes entre 1998 et 2003 en fonction des différentes contraintes de rythme en 1998 (résultats d'un logit multinomial ordonné)

	Coefficient	Ecart-type du coefficient	Rapport des rapports de chances
Cadence automatique	+0,043	0,053	1,04
Norme ou délai	+0,094***	0,031	1,10***
Demande	-0,047*	0,028	0,95*
Contrainte hiérarchique	+0,280***	0,029	1,32***

Variables contrôlées : secteur d'activité en 1998, taille de l'entreprise, catégorie socioprofessionnelle, fait d'être à temps complet ou partiel, ancienneté dans le poste et

trajectoire salariale à l'entrée dans le poste à cette même date, ainsi que le sexe, l'âge et la nationalité.

*** : significativement différent de 0 ou de 1 au seuil 1 %, * : significativement différent de 0 ou de 1 au seuil 10 %.

Lire ainsi : à variables contrôlées égales, la probabilité d'avoir changé de postes entre 1998 et 2003 est plus élevée pour les salariés ayant déclaré avoir été exposés à une contrainte de rythme liée à la cadence automatique d'une machine en 1998 que pour ceux n'ayant pas déclaré cette contrainte de rythme. Toutefois, le rapport des rapports de chances estimé est de 1,04 : il n'est pas significativement différent de 1 au seuil 10 %.

Champ : salariés de 15 à 59 ans en 1998 ; déclarations rétrospectives.

Source : enquête FQP (2003).

Les **données chiffrées** citées dans le corps du texte doivent l'être avec les unités adéquates (précédées d'un espace insécable, par exemple 1,5 %) et toutes les indications nécessaires à leur compréhension (champ, source).

S'agissant des matériaux qualitatifs (extraits d'entretien, documents d'archive ou de terrain), les citations dans le corps du texte doivent être mises en italique. Les **entretiens** doivent alors être référencés en note de bas page par le nom de la personne ayant réalisé l'entretien, le nom et la fonction de la personne interviewée (au minimum la fonction si l'anonymisation est nécessaire) et la date de l'entretien. Pour le renvoi à des **sources d'archives**, le référencement doit aller du général au particulier : lieu de dépôt (Archives nationales, Archives privées, etc.), nature du fonds (direction du personnel, service X), intitulé du document cité (lettre de X à Y), date. Les références à des **textes réglementaires** doivent mentionner toutes les indications nécessaires à leur identification (par exemple, l'intitulé et la date de la loi, le numéro de l'article).

Exemple de citation d'entretien (source : Dieu A.-M., Delhay C., Cornet A. « Les femmes au foyer : des activités méconnues et peu valorisées » n°122, 2010, p. 32)

Par ailleurs, même quand l'occupation artistique remplit de 6 à 8 heures de leurs journées ou quand elle débouche sur des expositions, des représentations et des ventes, ces femmes ne se reconnaissent pas le titre d'artiste.

« J'ai suivi des cours de peinture pendant trois ans et puis, j'ai travaillé toute seule pendant les dix années suivantes. 8 heures par jour : à 9 heures du matin je montais dans mon atelier (c'est en fait une petite pièce que l'on a fait faire au-dessus de ma chambre) de 9 heures à 10 heures du matin jusqu'à 15-16 heures, où j'allais rechercher les enfants. Je faisais des expos. J'ai finalement créé un petit bouquin avec mes dix ans de peinture, pour les enfants. En même temps, cela me servait de book. J'ai aussi fait un livre de chroniques que j'ai vendu à cinquante exemplaires, ce n'est pas énorme mais... Donc c'est finalement à partir du moment où j'ai arrêté de courir que j'ai commencé à me connaître... ». (5, 48 ans, master en langues romanes, deux enfants, mariée).

Peut-être touche-t-on ici à une définition genrée de ce qu'on est et de ce qu'on fait marquée par le genre :...

Exemple de citation d'archive (source : Le Bihan J. « Fonctionnaires et mobilité géographique au XIXe siècle. L'exemple des percepteurs des contributions directes », n° 127, 2011, p. 15)

AEF 3 Mi 156. Etats de service des percepteurs. Fiche Leconte de Laverrerie (1848-1882).

Dans le corps du texte, les **renvois à la bibliographie** sont indiqués en majuscule entre parenthèses (REYNAUD, 1989), (un ou deux noms d'auteurs, année de publication ; nom du 1^{er} auteur suivi de *et al.* en cas de plus de deux auteurs, année de publication). En dehors des renvois aux références bibliographiques, les auteurs cités dans le texte le sont en petites majuscules, avec leur prénom lorsqu'ils le sont pour la première fois, puis sans. Lorsque des extraits d'ouvrages ou d'articles sont cités, les numéros de page doivent être indiqués.

Dans la bibliographie, les références indiquent dans cet ordre : le nom du ou des auteurs suivi de **l'initiale du / des prénoms** ; l'année de publication entre parenthèses ; les titres des ouvrages indiqués en italiques ; les titres des articles d'une revue indiqués en romain et entre guillemets, le nom de la revue étant indiquée en italique, suivi du numéro ou du mois, et des **numéros de page** pour les articles ou chapitres d'ouvrage collectif.

Exemples de références telles qu'elles doivent être indiquées dans la bibliographie :

Exemple d'ouvrages ou de rapports

REYNAUD J.-D. (1989), *Les règles du jeu, L'action collective et la régulation sociale*, A. Colin, Paris (3^e édition, 1997).

ARNAUD L., LE BART C., PASQUIER R. (dir.) (2006), *Idéologies et action publique territoriale. La politique change-t-elle encore les politiques ?*, Presses Universitaires de Rennes.

BLANCHARD O., TIROLE J. (2003), « Protection de l'emploi et procédures de licenciement », *Rapports du Conseil d'analyse économique*, n° 44, La Documentation française, Paris.

Exemple d'articles de revue

PASTRE O. (1993), « Le système bancaire français, bilan et perspectives », *Revue d'Economie Financière*, n°27, pp. xx-xx.

TICKELL A., PECK J. (1995), "Self Regulation after Fordism : Regulation Theory, Neo-liberalism and the Global-local Nexus", *Economy and Society*, Vol. 24, No 3, pp. 357-386.

Exemple de chapitre dans un ouvrage collectif

CHEVANDIER C. (1998), « Devenir inspectrice ou inspecteur du travail : le recrutement dans la 11^e circonscription, de la loi de 1892 aux années 1920 », in Robert J.-L. (dir.), *Inspecteurs et inspection du travail sous la IIIe et la IVe République*, Paris, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, pp.136-147.